

RISK NOTICE

From: Direction des Risques
Date: 26 novembre 2012
Markets affected: Transactions sur titres de créances exécutées ou déclarées sur les plateformes de négociation et appariement.

AVIS SUR LES PARAMETRES DU FONDS DE GARANTIE

LCH.Clearnet SA publie ci-après les paramètres pour le Fonds de Garantie pour les Transactions exécutées ou déclarées sur les plateformes de négociation et appariement, conformément à l'article 19 de l'Instruction IV.3-2.

Ces paramètres entreront en vigueur sur les positions au soir du 29 novembre 2012.

1. Paramètres utilisés pour le calcul des stress-tests

Les stress-tests sont effectués par Adhérent Compensateur, selon la méthode édictée dans l'Instruction IV.2-5 relative aux Couvertures des Transactions exécutées ou appariées sur les Systèmes Reconnus par LCH.Clearnet SA. Pour ces stress-tests, les nouveaux paramètres utilisés pour chaque classe de durée sont définis en gras dans le tableau suivant :

Italie

Classes	% stress-risk
001	0.77%
002	1.21%
003	3.45%
004	4.0%
005	4.20%
006	6.15%
007	7.75%
008	10.45%
009	12.85%
010	13.80%
011	25.30%
012	18.75%

France

Classes	% stress-risk
101	0.40%
102	0.55%
103	1.00%
104	1.40%
105	1.65%
106	2.37%
107	3.52%
108	5.10%
109	5.40%
110	8.70%
111	13.94%
113	25.90%

Espagne

Classes	% stress-risk
201	0.88%
202	1.43%
203	2.88%
204	3.63%
205	4.84%
206	7.04%
207	7.70%
208	10.45%
209	15.90%
210	21.15%
211	27.30%

Les bornes des classes sont définies dans un avis concernant les paramètres de couverture sur les systèmes reconnus par LCH.Clearnet SA.

Les Obligations Françaises indexées sur l'inflation (OATi) sont affectées aux classes de durée de 001 à 011 et 013 en fonction de leur durée.

2. Calculs

Les risques non couverts sont calculés quotidiennement, moyennés sur les 60 derniers Jours de Négociation et ajoutés à trois écarts types. Si le risque non couvert est négatif, le risque non couvert minimum utilisé pour calculer l'écart type sera égal à zéro.

3. Date de calcul et date d'appel de la contribution

3.1 Revues mensuelles du fonds de garantie

La date de calcul des contributions, i.e le dernier jour de la période des 60 derniers jours utilisée pour la revue mensuelle est:

- le dernier jour de compensation de chaque mois (positions à la fin de la journée)

3.2 Date d'appel des contributions :

Les contributions sont appelées le matin du 4ème jour de compensation de chaque mois.

3.3 Réapprovisionnement du Fonds de Garantie en cas de défaillance d'un Adhérent Compensateur

En cas de défaillance nécessitant un réapprovisionnement, la date de calcul est liée à la date de fin de processus de liquidation des positions de l'Adhérent Compensateur défaillant.

Les dates de calcul et d'appel des contributions seront communiquées aux Adhérents Compensateurs par un avis de LCH.CLEARNET SA en temps voulu.